DÉCLARATION SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DU TRAVAIL FORCÉ ET DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Sharp Électronique du Canada Ltée (SECL) s'engage à exercer ses activités de manière responsable, notamment en veillant à ce que le travail forcé et le travail des enfants ne se fassent pas et ce, à travers la totalité de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement.

SECL est une filiale en propriété exclusive de Sharp Corporation. SECL importations, vend, distribue, et effectue des services d'après-vente de produits conçus et fabriqués par des filiales de Sharp en Amérique du Nord et à l'étranger, et conçoit et commercialise d'autres services connexes. Notre chaîne d'approvisionnement s'effectue principalement avec d'autres Sharp entreprises.

Sharp Corporation a défini des normes de comportement éthique dans sa Charte du groupe en matière de comportement et de déontologie, et plus spécifiquement en lien avec cette question, dans son Manuel de déploiement de la Sharp responsabilité sociale organisationnelle dans les chaînes d'approvisionnement, Guide de déploiement de la RSE de la chaîne d'approvisionnement de Sharp document qui se conforme au Code de conduite de la Responsible Business Alliance.

Ces politiques et normes organisationnelles sont instituées par Sharp au Canada par moyen du Code de conduite SECL, qui est communiqué à tous les employés de SECL et qui définit notre engagement à adopter en tout temps un comportement éthique dans nos activités et nos relations professionnelles. Il incombe à chaque employé de Sharp de demander conseil ou de signaler tout acte ou toute ligne de conduite susceptible de soulever des questions ou de contrevenir auxdites lois. SECL adopte une politique de tolérance zéro à l'égard du travail forcé et du travail des enfants. Nous examinerons toute question de non-conformité au cas par cas et prendrons les mesures correctives qui s'imposent.

Sharp Corporation prend des mesures raisonnables et concrètes, notamment des visites d'usines et d'entrepôts, des audits et des contrôles, et des obligations contractuelles visant à garantir l'application des normes définies par Sharp à tous les niveaux des activités de nos fournisseurs, en veillant en même temps au respect des lois et des réglementations locales.

La présente déclaration est faite en vertu de du Projet de loi S-211, autrement dit la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (« la Loi ») et constitue la déclaration sur la transparence de SECL en matière du travail forcé et du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement pour l'exercice clos le 31 Mars 2025.

Carmine Cinerari

Carmine Cinerari
Président et Chef de la Direction, Sharp Electronics du Canada Ltée
16 Mars 2026